

St Georges sur Loire le 30 Octobre 2022



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du vendredi 14 Octobre 2022
Aux amis réunis à Port – Girault, St Georges sur Loire

ETAIENT PRESENTS :

* Les élus : M. Yves BERLAND, maire de Chaudefonds sur Layon et vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.

* M. François DUMAS responsable d'ANC 49.

* les membres du conseil d'administration APAE 49 : M. Jack MARTIN, président et responsable de St Georges sur Loire - Mme Odile MARTIN, secrétaire - M. Michel BOIDRON, responsable d'Ingrandes et Champtocé sur Loire, coordinateur nord Loire - M. Jean-Pierre MERLET, trésorier et responsable de St Aubin de Luigné et de St Lambert du Lattay, coordinateur sud Loire - Mme Jeannine MERLET, secrétaire et responsable de Chaudefonds sur Layon - M. J. F. MAITRE, site internet APAE 49 - Mr et Mme Allen CARTER responsables de Rochefort sur Loire - Mr Paul CADY responsable APAE49 de St Germain des Prés - M. Patrice CLAIR responsable de Verrières en Anjou - Mme Colette FARDEAU, responsable de Chalennes sur Loire - M. Claude GODIN, responsable de Denée.

EXCUSE : M. Marc SCHMITTER, président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.

I. ► LE MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT, MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : Le Président Jack MARTIN ouvre la séance à 20 h 40 devant une assemblée de 65 personnes qu'il remercie chaleureusement pour leur présence et leur fidélité à l'association.

Il annonce un point non prévu à l'ordre du jour, à savoir la **possible dissolution d'ANC49**. Adhèrent à cette association les détenteurs d'un Assainissement Non Collectif plutôt isolés sur l'ensemble du département, mais faute d'effectifs suffisants, celle-ci risque de ne pouvoir se maintenir. Une Assemblée générale doit se tenir le Samedi 22 Octobre prochain à l'issue de laquelle une décision sera prise : soit le maintien soit la dissolution ou la fusion avec APAE49 selon le souhait de son responsable M. François DUMAS. Si cette dernière option est envisagée elle suppose l'accord d'APAE49 à l'occasion d'une Assemblée générale extraordinaire. Afin d'éviter une nouvelle réunion aux adhérents M. MARTIN demande aux personnes présentes d'exprimer par un vote leur position par rapport à une éventuelle fusion. **La fusion est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

II. ► LE SITE INTERNET : J.-F. MAITRE présente le site internet d'APAE49 facilement consultable en tapant tout simplement « APAE49 » (Accès direct sans mot de passe). Il invite les adhérents à le consulter pour découvrir entre autres les précieuses informations sur les différents systèmes d'assainissement et les démarches à effectuer dans le cas d'une installation ou d'une rénovation.

III. ► PRESENTATION DES COMPTES : Exercice 2021-2022 (arrêté au 30 Septembre 2022)

Recettes.

Solde à nouveau (exercice 2020/2021	2 070,41 €
Adhésions.....	1 748,00 €
Dons	12,26 €
Total	3 828,67 €

Dépenses

Cartes d'adhérents (2023)	57,00 €
Frais de correspondances (timbres, enveloppes)	982,08 €
Fourniture (encre, papier, étiquettes)	184,04 €
Assurance APAE (Smacl assurance)	149,35 €
Abonnement Internet (exercices 2022)	30,00 €
Frais de carburant	150,00 €
Location de salles + sono (Rochefort)	100,42 €
Frais divers	<u>52,96 €</u>
Total	1 705,85 €

Solde à nouveau au 01/10/2022	2 122,82 €
--------------------------------------	-------------------

IV. ► LES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT SUITE A LA MISE EN REGIE, (Compte-rendu du conseil d'exploitation du 21/09/2022).

1° - **Rappel** : Depuis le 1^{er} Janvier 2021 l'assainissement collectif relève « d'une délégation de service public ; l'Assainissement Non Collectif d'une régie. » Ainsi les missions de contrôle obligatoire et de surveillance sont-ils assurés par des agents de la CCLLA sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire un « **Service Assainissement** » constitué d'un agent de terrain, d'un agent de maîtrise et d'un assistant administratif a été mis en place.

Le choix d'une régie pour l'assainissement non collectif - ce que nous avons toujours souhaité au sein de l'APAE49 – doit permettre de mettre en œuvre auprès des usagers concernés « une politique de conseils et de prévention ».

Le Conseil d'exploitation composé de 5 membres avec voix délibérative (dont un d'APAE49, sur proposition des élus) assure la gestion de la régie : fonctionnement, comptes et projets de budget (soumis à l'approbation du conseil communautaire). Le budget doit s'équilibrer à partir des recettes générées par les contrôles ANC (périodiques, cession, conception, réalisation, voire des pénalités).

Le Conseil Communautaire a fixé à 8 ans la fréquence des contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif pour les 7 365 équipements individuels existants (nombre théorique au 21/09/2022), la loi précisant 10 ans au maximum.

Le plan de charge de l'agent de contrôles est de 20 contrôles /semaine soit 80/mois

2° - Tarifs 2022.

Type de contrôle pour ANC de capacité ≤ 20EH	Prix TTC
Contrôle périodique de fonctionnement des installations	107,80 €
Contrôle de conception pour installation neuve ou à réhabiliter	88,00 €
Contrôle de réalisation pour installation neuve ou à réhabiliter	154,00 €
Contrôle avant vente d'un bien immobilier	181,50 €

Pénalités pour obstacle à la mission de contrôle ou assainissement non conforme : 215,60 € TTC

3° - Bilan des contrôles.

- **Année 2021 (année de transition)** : contrôles périodiques sur Aubigné sur Layon, Terranjou (Martigné-Briand), Bellevigne-en-Layon (Faverey- Mâchelles) puis Notre Dame d'Alençon.
- **Année 2022** : Chavagnes, Bellevigne-en-L. (Thouarcé, Champ sur Layon, Rablay sur Layon).
- **Programmation 2023** : Faye d'Anjou, Brissac-Loire-Aubance (Vauchrézien) et Blaison Gohier.

Actuellement le taux de conformité s'élève à 78%. Il prend en compte les installations non conformes à réhabiliter à l'occasion d'une vente.

4° - Le budget 2022 ne sera pas en équilibre.

Les raisons invoquées sont multiples : moins de contrôles opérés et en particulier du fait de demandes de reports trop nombreuses de la part des usagers (23%), moins de constructions neuves en dehors des bourgs, baisse des ventes immobilières, mais aussi un certain nombre d'impayés, et l'arrêt maladie du contrôleur. Une nouvelle grille tarifaire sera donc proposée lors du prochain conseil d'exploitation en Novembre 2022.

V. ► LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA CCLLA DANS LE DOMAINE DES DECHETS.

Intervention de M. BERLAND maire de Chaudefonds sur Layon et vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE.

► « Au 1^{er} Janvier 2022 le SMITOM Sud Saumurois a cédé la place à « 3R d'ANJOU », un syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage des déchets en Anjou qui dessert 121 000 habitants sur 52 communes. La CCLLA (57 000 hab.) représente 47% de son territoire. »

► « Dans le cadre d'une harmonisation de la gestion des déchets, la CCLLA a choisi d'appliquer la **Redevance incitative (Ri)** comme mode de tarification unique sur l'ensemble de son territoire.

La **Ri mini annuelle correspond à 8 levées par an pour les bacs ordures ménagères et 12 levées pour les bacs emballages.** Attention aux levées supplémentaires qui viendraient impacter la facture ! »

► « Rappel : La facturation intègre le coût de fonctionnement du service de collecte mais aussi l'accès aux déchetteries, aux points d'apport volontaire, le traitement des déchets et les actions de prévention. »

► « En Septembre dernier vous avez reçu la facture du premier semestre 2022 et en Janvier 2023 vous recevrez une facture de réajustement (2^{ème} semestre 2022 + présentations de bacs supplémentaires) »

► « Pour limiter le montant de la redevance, il est possible de demander des bacs plus grands ou plus petits en fonction de vos besoins : opération gratuite une fois par an. »

► « Pour un besoin ponctuel penser aux points d'apport volontaire : 1 € pour les emballages et 1,50 € pour les ordures ménagères. Ouvrir la borne avec le **Badge déchets Particuliers.** »

► « Afin de réduire le volume des emballages il est conseillé d'utiliser les bacs à emballages dans les magasins, de mettre les plus gros cartons à la déchèterie, de couper les emballages non compressibles, de les écraser et de les plier quand c'est possible, de limiter la pub, ... »

► « Sur le secteur Loire Layon on constate sur 6 mois une baisse de 8,50% des tonnages globaux ; -9% en OM (-196t/an) et -8% en emballages (-54t/an) en porte à porte. Sur les flux d'ordures ménagères et emballages le taux de présentation sur le secteur Loire Aubance et coteaux du Layon a chuté d'environ 15% environ. Les bacs sont présentés moins d'une fois par mois. »

Problèmes regrettables évoqués : 1°- Dans le Bulletin SMITOM n°11 de janvier 2022 il est dit : « la nouvelle grille tarifaire a été mise en application dès le 1 er juillet 2021 pour le secteur Loire-Layon » alors qu'on nous a toujours annoncé une mise en place au 1 er janvier 2022. De nombreux usagers se sont ainsi fait piéger, se sont adressés à l'APAE et ont dû régler un surcoût. Un problème de communication tout à fait regrettable !

2°- Envoi de 2 factures premier semestre 2022. « le meilleur déchet n'est-il pas celui que l'on ne produit pas ? ». Une dépense tout à fait inutile liée à un dysfonctionnement.

VI. ► LES VIDANGES GROUPEES : Tarifs 2022 .

Afin de faciliter nos regroupements d'usagers, merci de préciser aux responsables ci-dessous, **vos nom, prénom, votre hameau, votre commune, la nature de votre assainissement**, un mois au moins avant la date souhaitée d'intervention, le regroupement devant s'inscrire dans un rayon de 5 km.

Pour 6 vidanges sur plusieurs communes le tarif pour 4 fosses est appliqué.

Nord Loire : Mr Michel BOIDRON 06 83 92 75 95 Email : michel.boidron@orange.fr

Sud Loire : Mr J-Pierre MERLET 02 41 78 37 70 Email : jpmerlet@orange.fr

220,00 € HT pour une fosse seule non regroupée de 1 à 3m3 soit	242,00 € TTC
170,00 € HT par fosse pour 4 fosses regroupées soit	187,00 € TTC
161,00 € HT par fosse pour 6 fosses regroupées soit	177,10 € TTC

Ce tarif s'entend :

- Pour une contenance jusqu'à 3m3 au-delà ajouter 28,00 € HT soit..... **30,80 € TTC**
- Pour une distance d'accès jusqu'à 30 mètres au-delà ajouter **36,85 € TTC**
- Nettoyage bac à graisse ou poste de relèvement **36,85 € TTC**
- Si débouchage canalisation de la fosse sur environ 5ml **33,00 € TTC**

Ce tarif Comprend :

- Le déplacement, installation et repli du matériel,
- Le pompage et nettoyage à la haute pression de la fosse,
- La déshydratation des boues sur place et remise en eau de la fosse immédiate,
- Le transport et évacuation des boues dans un centre de compostage agréé,
- La fourniture d'un bordereau de suivi des déchets.

§ Toutes les fosses doivent être dégagées et prêtes pour l'intervention à l'arrivée du camion

VII. ► ELECTION DU TIERS SORTANT : Mmes CARTER Chantal, FARDEAU Colette, Mrs CLAIR Patrice et MARTIN Jack ont obtenus 121 voix sur les 121 votes exprimés. Ils sont donc réélus.

La séance a été levée vers 22h30. Le verre de l'amitié a clôturé la soirée.

Rappel : Cotisation 2022/2023 : 5,00 €

Adresse : APAE 49
La Haute Guibrette
49170 ST GEORGES SUR LOIRE
Tél. : 02 41 39 57 42,
Email : guibrette@orange.fr

- ANC : Assainissement Non Collectif
- CCLLA : Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance
- Ri : Redevance incitative
- SMITOM : Syndicat Mixte pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président, Jack MARTIN

PS : Merci de donner l'information autour de vous.

IMPORTANT : L'association ANC49 réunie en assemblée générale extraordinaire le samedi 22 Octobre dernier, s'est exprimée dans un vote de la fusion avec APAE49 en raison de la baisse sensible de ses effectifs. Conformément au vote des adhérents lors de l'assemblée générale du 14 Octobre, APAE49 accepte cette fusion. Les documents nécessaires pour valider cette décision vont être adressés à la Préfecture.